

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

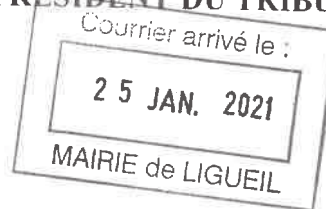
DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

19/01/2021

N° E21000002 /45

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF



Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 04/01/2021, la lettre par laquelle le maire de LIGUEIL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet n° 1 présentée par la commune de LIGUEIL (Indre-et-Loire) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune en vue d'un projet pour la construction d'un nouveau quartier situé au lieu-dit "Les Barrières" ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Nicole TAVARES est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de LIGUEIL et à Madame Nicole TAVARES.

La Présidente déléguée,

Anne LEFEBVRE-SOPPELSA

